

du contrat et en abandonnant le système de tréteaux soit complètement ou seulement autant que praticable.

Je puis ici attirer votre attention sur le fait que tandis que d'un côté il sera, dans tous les cas, nécessaire que la "superstructure des ouvrages en tréteaux soit faite du meilleur bois quarré, une partie considérable du bois de charpente qu'il faudra employer pour les chevalets, pourra être de bois brut, équarri seulement à l'endroit des assemblages, des mortaises et des tenons; ce qui réduira très considérablement le coût.

Ce que vous dites par rapport à la construction des banquettes en pierre est parfaitement exact, si elle est faite pendant l'hiver à travers la glace. La couronne, à trois pieds au-dessus du niveau des eaux hautes, peut être réduite à quatre pieds de largeur, mais c'est le moins large qu'elle doit être; et il doit y avoir trois ou au moins deux pieds de berme entre la crête de la couronne et le pied du talus du ballast.

Ce que nous avons décidé, quand nous étions ensemble, concernant les constructions sur la partie est de cette section devr~~ait~~, j'en suis persuadé, vous mettre en état de déterminer ce qui sera nécessaire sous ce rapport, sur la partie ouest.

L'extrémité est de la section 14 a été localisée de nouveau pour s'adapter au niveau, tel qu'à présent établi, sur l'extrémité ouest de la section 15; mais si vous trouviez qu'il est nécessaire de baisser votre niveau, celui de la section 14 peut être établi de façon à concorder parfaitement, en l'élevant sur quelques centaines de pieds, à son extrémité orientale. Le remblai sur la partie orientale de cette section, sera encore considérable et il y aura beaucoup plus de creusage dans le roc que sur l'ancien tracé.

J'approuve entièrement votre suggestion concernant les petits ponceaux en forme de caisse et je fais mes efforts pour obtenir des entrepreneurs qu'ils me donnent une soumission quelque peu raisonnable, pour cette sorte d'ouvrage. Quand je serai à Ottawa, je me consulterai avec M. Smith à cet égard. Si les entrepreneurs ne donnent pas un prix raisonnable je serais d'avis qu'il nous fut permis de faire un coude dans nos rigoles souterraines et de les prolonger de manière à réduire la quantité de tranchées à ciel ouvert à leurs extrémités.

Quant à ce qui concerne la question du roc détaché, on a, comme vous le dites, beaucoup parlé à ce sujet. La dernière fois que M. Smith était ici, je lui ai parlé de cette matière, en présence de M. Thompson, I. C., et il a paru alors approuver la conduite que M. Thompson a tenue par rapport à cela. Je pense, donc, que vous feriez mieux de suivre la même conduite, que voici: Chaque fois qu'il y a des matériaux de cette sorte à enlever d'une tranchée, visitez l'endroit vous-même et déterminez quelle est la proportion de la tranchée qui devra être comptée comme "roc détaché." Exercez votre jugement pour décider ce qui peut justement être rangé dans cette classe par opposition à "la terre" de sorte que justice soit rendue au gouvernement et aux entrepreneurs.

A cause de l'incertitude où j'étais quant à la profondeur à laquelle le pied des tréteaux serait placé au-dessous de la surface du sol, parce qu'une portion aussi considérable de la section passe sur le roc, les chevalets, y compris ceux qui sont pour une levée de 40 pds. ont été tracés pour reposer sur la surface du sol; ceux, néanmoins, qui sont destinés aux levées de 50 pds. et de 65 pds. sont tracés comme étant de 5 pieds au-dessus de la surface, comme le veut le devis.

Votre serviteur,

JAMES H. ROWAN.

P.S.—Je vous adresse une copie de la lettre que j'ai écrite à M. Nixon au sujet des restes de M. Watters afin que vous sachiez ce que j'ai fait dans l'affaire.

J.H.R.

H. CARRÉ, écr.

Ingénieur de service, section 15. C.P.